

BRUEBACH INFOS

Avril 2024 n° 110



SOMMAIRE

Le mot du Maire	p.3
Municipalité	
Compte rendu succinct du CM	p.4-5
Fiscalité locale	p.6
Désherbeuse à eau chaude	p.7
Curage des fossés	p.7
Päques 2024 : des œufs, des poules et des fleurs	p.8
Travaux Plaine sportive	p.9
Commémoration du 8 mai	p.10
Fermeture de la mairie	p.10
Elections européennes Journée Citoyenne	p.10 p.11
_	p.11
Environnement	10.10
Brûlage et usage du feu	p.12-13
Règles de voisinage Tri bacs jaunes	p.13
Entretien des haies	p.14 p.14
Chasse	p.14 p.14
Osterputz	p.14 p.14
Ostorpatz	p.11
Agglomération	
Régie de l'Eau m2A	p.15
Jeunesse	•
Apprentissage au contact de la nature	
et des animaux	p.16-17
Vie associative et cultur	elle
Association Culture et Loisirs	
Association des Parents d'Elèves	p.20-21
Harmonie-Fanfare	p.22-26
Société d'Histoire	p.26
Ecole de musique	p.27
Conseil de Fabrique	p.28
Divers	
Créatrice de Prêt-à-porter féminin et	
retoucheuse à Bruebach	p.29
1000 dolle data de la praesació	p. _ 0
Etat Civil	
Anniversaires	p.30
Pacs	p.30
Infos pratiques	
Opération Tranquillité Vacances	n 21
Numéros utiles	p.31 p.32
Agenda	p.32 p.32
_	1



Mairie

2 rue de l'Eglise 68440 BRUEBACH Tél : 03.89.81.31.09

Courriel: mairie@bruebach.eu Site internet: bruebach.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi 8h30 à 12h et 13h à 17h Mardi 8h30 à 12h et 13h à 17h

Mercredi FERME

Jeudi 8h30 à 12h et 13h à 17h Vendredi 8h30 à 12h et 13h à 16h

Bulletin rédigé par les membres de la commission : Caroline MULLER, Priscille BAKAJ, Corinne HAJOSI, Aurélie L H O M M É, Brigitte ESTERMANN.

Mise en page et impression par le secrétariat.

Publication périodique d'information communale gratuite.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site internet de la commune :

bruebach.fr

LE MOT DU MAIRE

Chers bruebachois,

C'est avec un grand plaisir que je vous retrouve dans ce nouveau numéro de notre bulletin municipal. Tout d'abord, je souhaite revenir sur un engagement que j'ai pris il y a un an, celui de sécuriser la forêt entre Bruebach et Mulhouse suite à l'événement tragique qui s'y est déroulé. Je suis fier de vous annoncer que cette mission a été accomplie avec succès. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers la Collectivité européenne d'Alsace, le syndicat intercommunal des forêts de l'agglomération mulhousienne ainsi que les particuliers qui se sont investis pour la réalisation de ce projet. Grâce à votre soutien et à votre dévouement, notre forêt est désormais plus sécurisée, rendant la route plus sûre en cas de conditions climatiques extrêmes.

Parlons maintenant des travaux en cours dans notre commune. Les travaux de création de la Plaine Sportive avancent à grands pas. Ce nouvel espace de loisirs et de détente sera bientôt accessible à tous. J'ai hâte de voir les sourires sur les visages des enfants et des familles lorsqu'ils profiteront de ce nouvel espace convivial et dynamique.

De plus, les travaux de renouvellement de la conduite d'eau dans la rue Principale et la rue de l'Eglise ont été actés et démarreront prochainement. Cette initiative permettra d'améliorer un approvisionnement en eau plus fiable et plus efficace. Je vous remercie de votre patience et de votre compréhension pendant la durée des travaux. D'autres travaux sont en cours d'étude et de réflexion et vous seront communiqués une fois finalisés.

Le mois de mai est un mois chargé en émotions et en commémorations. C'est le mois du souvenir et de la mémoire. Je vous donne rendez-vous le 8 mai place de l'église à 19 heures pour rendre hommage à ceux qui ont sacrifié leur vie pour notre liberté. C'est un moment de recueillement et de partage auquel je vous invite à participer et à partager le verre de l'amitié.

Enfin, le mois de mai est également le mois du "faire ensemble". Notre dixième journée citoyenne aura lieu le 25 mai prochain. C'est l'occasion pour nous tous de nous retrouver et de partager notre solidarité en agissant pour notre commune. Je compte sur votre présence et votre implication pour faire de cette journée un succès. Ensemble, nous pouvons accomplir de grandes choses et renforcer les liens qui nous unissent en tant que communauté.

Je profite de cet édito pour vous rappeler que le 9 juin auront lieu les élections européennes. C'est un moment crucial pour notre démocratie et pour la bonne marche de l'Europe. Je vous invite tous, sans exception, à exercer votre droit de vote et à vous déplacer en masse pour faire entendre votre voix. Il est essentiel de ne pas laisser certaines personnes décider à notre place. En participant activement à ces élections, vous contribuez à façonner l'avenir de notre continent et à influencer les politiques qui nous affectent directement.

Pour conclure, je tiens à vous remercier pour votre engagement et votre soutien constant. C'est grâce à votre participation active que notre commune continue de grandir et de prospérer. Je suis fier d'être votre maire et je reste à votre écoute pour continuer à faire de notre commune un endroit où il fait bon vivre.

Bien à vous Votre Maire Gilles SCHILLINGER

Compte rendu succinct du CM

Séance du 02 février 2024

Finances

<u>Budget communal - Investissement avant</u> le vote du Budget Primitif 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder avant le Budget Primitif 2024, aux engagements et mandatements de dépenses d'investissement sur la base de 25% des prévisions de 2023 des comptes.

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour la rénovation énergétique de notre mairie: travaux de remplacement des fenêtres et des portes de la mairie

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de lancer les travaux de menuiseries dans notre mairie, et charge Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention spécifique auprès de la Préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux concernant les travaux de rénovation de menuiseries.

Régularisation foncière: Acquisition des parcelles cadastrées section 26 n° 186/85 - 187/86 et 224/85

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'acquisition (régularisation) pour deux euros (2 €), des parcelles cadastrées section 26 n° 186/85, 187/86 et 224/85.

Convention de prestation de services avec <u>Mulhouse Alsace Agglomération pour</u> l'exercice de la compétence eau

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la convention de prestation de services à conclure avec Mulhouse Alsace Agglomération, pour l'exercice de tâches administratives et techniques en lien avec la compétence eau, sur la base du projet annexé à la présente délibération, avec effet au 1^{er} janvier 2024.

Modification des statuts de Mulhouse Alsace Agglomération : changement de siège et possibilité pour l'agglomération de passer ou d'exécuter des marchés pour le compte de communes membres de groupements de commande

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le transfert de siège de Mulhouse Alsace Agglomération à la Maison du Territoire, située 9 avenue Konrad Adenauer à Sausheim, et approuve la possibilité pour Mulhouse Alsace Agglomération de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres d'un groupement comme le prévoit l'article L.5211-4-4 du Code général des collectivités territoriales.

<u>Chasse: Désignation de l'estimateur de</u> dégâts de gibier rouge

Le Conseil Municipal nomme M. GEWISS Eloi, Ferme du Kohlschlag route du col Amic 68760 Willer sur Thur, en qualité d'estimateur des dégâts de gibiers rouges sur le territoire des 2 lots de chasse de Bruebach pour la période 2024 - 2033.

<u>Travaux : Débroussaillage des chemins et des rues sur le ban communal</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de confier les travaux de débroussaillage des chemins et des rues sur le ban communal et le passage du lamier à l'entreprise Wersinger Maxime Services pour un coût total de 7 383,50 € H.T..

Les délibérations et les procès-verbaux sont consultables sur le site internet : bruebach.fr

Séance du 11 avril 2024

Finances

Subventions aux associations

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Associations communales	12 000 €
Association Culture de Loisirs ACL	1 450
Chorale Sainte Cécile	600
Ecole de Musique	7 000
Fabrique de l'Eglise	600
Fabrique de l'Eglise - Organiste	100
Harmonie Fanfare	1 450
Société d'Histoire et Régionale	200
APE Montjoie	600
Autres associations	2 100 €

Compte Financier Unique 2022

Le compte financier unique (CFU):

- •présente les résultats de l'exécution budgétaire,
- •retrace les dépenses et les recettes réalisées au cours de l'exercice 2023,
- présente l'exécution budgétaire portée à la fois par l'ordonnateur et le comptable public,
- •est une procédure dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et le comptable public.

CFU Budget Principal

Fonctionnement

Dépenses : $654\ 503,34\ €$ Recettes : $811\ 724,35\ €$ Résultat de fonctionnement : $157\ 211,01\ €$

Soit un **résultat global de fonctionnement 2023 de 420 602,30 €**

Investissement

Dépenses : $324\ 940,72$ € Recettes : $229\ 571,46$ € Résultat de fonctionnement : $-95\ 369,26$ € Soit un résultat global d'investissement 2023 de 274 669,85 €.

Budget Principal 2024

Fonctionnement

Dépenses		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	378 953,36
012	Charges de personnel	231 500,00
014	Atténuations de produits	2 600,00
65	Autres charges de gestion courante	134 600,00
66	Charges financières	45 413,00
67	Charges spécifiques	1 000,00
68	Dot. amortis., dépréciation	1 946,76
023	Virement section d'investissement	50 932,30
	TOTAL DEPENSES	846 945,42

Recettes		
Chapitre	Désignation	Montant
70	Produits des services,	10 700,00
73	Impôts et taxes	73 600,00
731	Impositions directes	441 130,00
74	Dotations et participations	90 000,00
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00
78	Reprises dépréciations	413,12
002	Excédent de fonctionnement reporté	206 102,30
	TOTAL RECETTES	846 945,42

Investissement

Dépenses		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	93 500,00
21	21 Immobilisations corporelles	
27 Autres immobilisations financières		24 518,16
	TOTAL DEPENSES	944 225,07

Recettes		
Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	225 500,00
13	Subventions d'investissement	210 908,00
16	Emprunts et dettes assimilés	156 750,00
27	Autres immobilisations financières	24 518,16
28	Amortissements immobilisations	946,76
001	Excédent d'investissement reporté	
021	Virement section de	50 932,30
	fonctionnement	
	TOTAL RECETTES	944 225,07

Fiscalité locale

Les impôts locaux représentent en moyenne plus de la moitié des ressources de financement des collectivités territoriales. Ils sont déterminants dans le fonctionnement des services et des équipements publics et constituent un levier d'action important en matière d'investissement local.

Ces vingt dernières années, la fiscalité locale a profondément évolué au gré des nouvelles règlementations gouvernementales instaurant la suppression de certains impôts et taxes comme la taxe professionnelle en 2010 et plus récemment la taxe d'habitation sur les résidences principales.

L'impôt foncier s'applique aux particuliers et aux professionnels possédant un bien immobilier, bâti et non bâti : logement, local, dépendance, terrain.

- Le foncier bâti est applicable aux propriétaires. S'y ajoutent des taxes assimilées aux impôts locaux, comme la taxe sur les ordures ménagères.
- Le foncier non bâti est applicable aux propriétaires d'un terrain dit « nu ».

Comment est calculée la taxe foncière pour un particulier?

Le mode de calcul de l'impôt associe la valeur cadastrale (fixée par le service des impôts et déterminant la base imposable) et les taux d'imposition votés par les collectivités territoriales. Son

Qui vote le taux ?	Commune	Intercommu- nalité	TEOM (ordures ménagères)	Taxes spéciales	GEMAPI
Commune	X				
Intercommunalité		X	X	X	X
Qui est le bénéficiaire du produit ?	Commune	m2A	m2A	Etablissement public foncier d'Alsace	Gestion des rivières et risques de crues

montant s'obtient en appliquant un taux d'imposition à la base imposable.

Quelles sont les exonérations et les réductions possibles pour la taxe foncière?

Des exonérations totales ou partielles sont possibles selon les cas : âge, revenus, type de bien

En savoir plus: https://www.economie.gouv.fr/particuliers/tax-fonciere-bati-calcul-reductions

Evolution des bases d'imposition

Chaque année, l'évolution des bases d'imposition est inscrite dans la loi de finances, votée par l'Assemblée nationale. C'est l'indice des prix à la consommation qui sert à calculer cette évolution. En 2023, l'évolution était de 7,1% et sera de 3,9% en 2024.

Evolution des taux

En 2024, comme en 2023, les taux d'imposition votés par le Conseil Municipal augmenteront de 1,5 % pour s'établir à :

Taxe foncier bâti : 29,58 % Taxe foncier non bâti : 62,46 %

Taxe d'habitation - résidence secondaire : 13,67 %

Désherbeuse à eau chaude

Les agents techniques ont réceptionné la désherbeuse à eau chaude HOUAT 500 le mardi 19 mars dernier. Son coût est de 15 610,- € H.T. et la municipalité a obtenu une subvention de 7 805,- € de la part de l'Agence Rhin-Meuse.

Grace à cette acquisition, nos agents pourront intervenir plus régulièrement et éviter la prolifération des mauvaises herbes notamment dans le cimetière.



Curage des fossés

La municipalité a fait intervenir l'entreprise Wersinger Maxime Services le mardi 9 avril pour faire le curage des fossés, chemin de Flaxlanden et une partie du Chemin du Ziel.

Le coût de ces travaux est de 2 574,-€ H.T.











Pâques 2024 : des oeufs, des poules et des fleurs



















Travaux plaine sportive



Le 12 mars dernier, les premiers coups de pelle ont été donnés par l'entreprise TP3F.

Ça y est, les travaux à l'aire de jeux ont commencé.

Au niveau de l'ancien terrain de foot en herbe, la plateforme qui accueillera le terrain multisport prend forme. Les câbles pour l'électricité sont tirés, les poteaux lumineux sont posés, le macadam coulé. Prochainement, l'entreprise Kompan viendra construire le terrain multisport dessus.



Au niveau de l'ancien terrain de basket, le tracé du pumptrack se dessine. Pas facile de trouver la bonne courbe, la bonne bosse afin que nos futurs amateurs de glisse s'amusent au mieux. Alors le samedi 6 avril, plus d'une trentaine de jeunes et d'adolescents sont venus essayer le parcours avant qu'il ne soit macadamisé. Ils ont pu ainsi donner leurs impressions et proposer des améliorations pour leur futur pumptrack. Ce moment d'échange était une vraie réussite.











Dans un troisième temps, ce seront les jeux en bois pour les plus petits qui seront installés. Toboggans, parcours de motricité, balançoires : il y en aura pour tous les goûts.

Puis un terrain de pétanque sera créé afin de ravir les plus nombreux.

Pour finaliser, il faudra aménager les espaces verts et redonner un coup de jeune à notre cabanon. La journée citoyenne qui aura lieu le 25 mai y sera propice.

Enfin, nous souhaitons remercier les riverains pour leur patience durant toute la durée des travaux.

Commémoration du 8 mai



Cette année, nous allons commémorer la fin de la Seconde Guerre Mondiale

le mercredi 8 mai à 19h

Place de l'Eglise devant le monument aux Morts.

A l'issue de la cérémonie, la municipalité offrira un vin d'honneur à la salle polyvalente.

Pour le bon déroulement de la manifestation, nous vous rappelons que le stationnement sera interdit Place de l'Eglise de 17h00 à 20h00 et la circulation dans la rue Principale sera également interdite entre 19h00 et 20h00.

Fermeture de la mairie

Le secrétariat de la mairie sera fermé le vendredi 10 mai 2024 en raison du pont de l'Ascension.



Elections européennes

Elles auront lieu le dimanche 9 juin prochain.

Carte électorale

Les cartes électorales des nouveaux arrivants inscrits sur la liste électorale et des jeunes ayant 18 ans depuis les dernières élections seront distribuées quelques jours ayant le scrutin.



Bureau de vote

Il sera installé dans la salle polyvalente rue de Rixheim et ouvert de 08h00 à 18h00.

Pour prendre part au vote, il faudra vous munir obligatoirement de votre pièce d'identité.

Procuration

En cas d'absence le jour du vote, n'oubliez pas d'établir une procuration.

Faire cette démarche au plus tôt vous assure de pouvoir voter par procuration.

<u>Aucune procuration ne sera prise en compte après le 7 juin.</u>



Rendez-vous à 7h30 devant la salle polyvalente A 13H, UN REPAS SERA OFFERT A TOUS LES PARTICIPANTS

Nom et Prénom :	
Adresse:	Tél :
Courriel:@	
Nombre de participants :	
Souhaite participer au repas : oui	non
Nombre de repas adultes :	Nombre de repas enfants :
Signature:	

ENVIRONNEMENT

Brûlage et usage du feu

Arrêté Préfectoral du 28 décembre 2023 relatif au brûlages et à l'usage du feu dans le département du Haut-Rhin

Cadre général :

INTERDICTION du brûlage à l'air libre ou dans des incinérateurs individuels des déchets verts issus des parcs, jardins et espaces verts des particuliers et collectivités territoriales (art.4 RSD)



INTERDICTION du brûlage des végétaux pour les entreprises d'espaces verts, paysagistes et producteurs de biodéchets (art.5)

INTERDICTION des places de feux au sol dans les bois, forêts et à moins de 200m de ceux-ci, landes et chaumes (art. 9.2)

INTERDICTION : brûlage à l'air libre de végétaux fauchés, coupés ou sur pied dans l'une des situations suivantes (art.13) :

- épisode venteux,
- à moins de 100m des habitations, constructions, routes, autoroutes, voies ferrées,
- à moins de 10m des lignes électrique ou de téléphone,
- à moins de 100m gazoduc,
- avec adjonction d'autres produits.

En tant que propriétaire, je suis AUTORISE du 01/04 N au 14/03 N+1 Activités forestières :

- brûlage sur place de déchets de végétaux issus de la gestion forestière de 7h à 16h, s/r contraintes (art. 7)
- les barbecues aménagés devant les abris ou chalets situés dans les bois ou forêts sous réserve de respecter *toutes* les conditions suivantes (art.9.2) :
- d'être desservie par voie forestière camionable
- de l'usage de barbecues fixes équipés de protection contre le vent, attenant à l'abri/chalet et avec autorisation écrite du propriétaire
- présence sur le site d'eau ou de sable

Si pas d'autorisation écrite : usage en libre accès interdit

- usage de réchauds portatifs à gaz à l'intérieur des chalets, des abris de randonnées, de chantier et aires de bivouacs avec cavités dédiées (art.9.2)
- feux de cuisson dans un cadre privé dans jardins attenants aux habitations, terrains de camping et caravaning, parc de loisirs, à proximité des abris autour des étangs de pêche et jardins familiaux ouvriers ou collectifs, s/r contraintes (art.9.2)

Activités agricoles :

- écobuage en zone montagneuse ou accidentée par agriculteur et éleveurs dans le cadre de la première ouverture de lande à fougère s/r contraintes (art.10)
- résidus d'activités agricoles issus de taille de fruitiers, de vignes, des haies si pas de valorisation possible uniquement de 7h à 16h s/r contraintes (art.12-14)

CAS DEROGATOIRES:

- enfumoirs pour apiculteur (art.7)
- pour les feux festifs, après avis du SDIS (art.9.1)
- brûlage de résidus de paille, cultures d'oléagineux, de protéagineux et de céréales, pour raisons phytosanitaires, après accord du préfet (art.11).

ENVIRONNEMENT

En tant que propriétaire, il est INTERDIT du 15/03N au 30/09 N+1

- de porter, allumer, jeter des objets en ignition (art.7)
- de fumer y compris dans les voies publiques traversant les bois et forêts (art.8)
- des feux festifs et feux de camp, y compris sur les landes et chaumes (art.9.1)
- des lanternes volantes et ballons lumineux (art.9.1)
- des barbecues aménagés devant les abris ou chalets cadenas obligatoires (art.9.2)
- écobuages et brûlage dirigé (art.10)

CAS PARTICULIER:

- usage de réchaud portatifs à gaz à l'intérieur des chalets, des abris de randonnées, de chantier et aires de bivouacs avec cavités dédiées (art.9.2)
- feux de cuisson dans un cadre privé dans jardins attenants aux habitations, terrains de camping et caravaning, parc de loisirs, à proximité des abris autour des étangs de pêche et jardins familiaux ouvriers ou collectifs, s/r contraintes (art. 9.2)
- résidus d'activités agricoles issus de la taille de fruitiers, de vignes, de haies si pas de valorisation possible uniquement de 7h à 13h s/r contraintes (art. 12-14)

SANCTIONS

(art.16)

- auteurs de feux responsables sur le plan civil et pénal, même lorsque les feux sont autorisés,
- non-respect pour les activités forestières : amende 4ème classe,
- non-respect RSD (art.4) : amende de 3ème classe,
- non-respect de l'interdiction de brûlage de déchets végétaux par entreprises espaces verts et paysagistes : délit de 2 ans de prison et 75 000 € d'amende.

Règles de voisinage

Le printemps étant déjà bien installé à Bruebach et l'été devant nos portes, les travaux de jardinage vont bon train. Ils doivent cependant être réalisés suivant certaines règles afin de respecter la tranquillité et l'espace privatif de chacun.

Un rappel de quelques règles principales qui découlent très souvent du simple bon sens et qui vous aideront à rester en bons termes avec votre entourage.

Le bruit causé par des travaux de bricolage ou la tonte d'une pelouse peuvent être source de nuisances pour le voisinage, notamment lorsque ceux-ci s'effectuent tôt le matin.

Pour la tranquillité de tous, n'oublions pas quelques règles de civisme :

- les travaux de bricolage et de jardinage (karcher, tondeuse) se font uniquement de 8h00 à 12h00 et 13h30 à 20h00 les jours ouvrables, et de 8h00 à 12h00 et 13h30 à 19h00 les samedis.
- le volume sonore de la musique en extérieur doit être adapté,
- les discussions trop animées le soir,
- profitez de votre piscine dans le calme,
- nos amis les chiens sont plein d'énergie, calmons leurs aboiements intempestifs.

Soyons citoyens et nous profiterons tous de la belle saison avec sérénité.

POUR RAPPEL, un arrêté municipal a été pris en ce sens.

ENVIRONNEMENT

7ri bacs jaunes

Lors de la dernière collecte des bacs jaunes, le service gestion des déchets du SIVOM a récemment effectué un contrôle. Il a été constaté que certaines collectes étaient conformes et d'autres non conformes, ainsi certaines poubelles n'ont pas été ramassées!





Nous tenons à rappeler :

- qu'il est interdit de mettre des essuie-tout, des mouchoirs, des textiles, des couches, des restes de repas, du verre, des mégots et des pots de fleurs dans les bacs jaunes
- qu'il est important <u>de sortir son bac la veille</u> car le camion peut passer dès 5 heures du matin,
- que la collecte est maintenue le jeudi de l'Ascension.

Pour plus d'info : **bruebach.fr**

Entretien des haies



L'arrêté préfectoral portant règlementation d'entretien, de taille des haies interdit d'effectuer tous travaux entre le 15 mars et le 31 juillet.

Il y est également interdit toute l'année, l'utilisation de désherbants chimiques.

Chasse



Par arrêté préfectoral, le tir de nuit de l'espèce sanglier est autorisé pour la période du 15 avril 2024 au 14 avril 2025.

Cette arrêté est en vigueur dans les deux lots de chasse de la commune.

Osterputz

L'opération s'est déroulée le samedi 16 mars dernier dans les rues et abords du village. Plusieurs sacs de déchets ont été collectés, ainsi que des pneus, une table, ...

Un geste écologique pour la planète et pour la propreté de notre commune.





AGGLOMERATION

Régie de l'Eau m2A

FACTURATION DE L'EAU

Depuis le 1^{er} janvier 2023, en application de la loi NOTRe, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) assure la gestion et la distribution de l'eau potable pour tous les habitants de son



territoire. Afin d'assurer la continuité du service pendant la phase transitoire d'installation de la nouvelle régie communautaire, la commune de Bruebach était restée votre contact principal pour la facturation.

A compter du 1er janvier 2024, la relève du compteur d'eau qui dessert votre habitation est effectuée par la Régie de l'Eau m2A, ainsi que la facturation qui en résulte.

Pour toutes questions relatives à votre facture d'eau, vous devez désormais contacter le service relation usagers de la Régie de l'Eau m2A :

61 rue de Thann à Mulhouse joignable du lundi au vendredi 9h00-11h30 et 14h30-17h00 03.89.32.58.19

eau@m2A.fr

L'équipe de la Régie de l'Eau m2A se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

URGENCE FUITE D'EAU AVANT COMPTEUR

A partir du 1er mai, si vous constatez une fuite d'eau avant votre compteur, il faudra contacter

SUEZ au 03.10.00.40.75—24H/24h

Pour les fuites après compteur, dans les parties privatives, vous devrez contacter une entreprise de sanitaire.





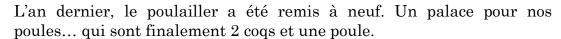
JEUNESSE

L'apprentissage au contact de la nature et des animaux

Il est de coutume maintenant à l'école de Bruebach de voir dans la cour de l'école des bêtes à plumes ou, sur le toit, des petits bonhommes habillés en cosmonautes pratiquer d'étranges rituels. Depuis de nombreuses années, l'école Montjoie propose aux enfants d'observer, de se questionner,

de comprendre en interagissant directement avec la faune et la flore.

Cela fait maintenant plus de 8 ans, que le directeur M. Colomb, propose à ses élèves d'étudier le cycle de la vie en taille réelle. Quelques semaines avant Pâques, des œufs de poule fécondés arrivent dans la classe, dans un incubateur. A travers la lumière d'une lampe, c'est la première découverte : le poussin en devenir apparait par transparence dans son œuf (ou pas). Puis, avec un peu de chance et beaucoup d'attention, au bout de 3 semaines, les premières coquilles se cassent pour faire apparaitre un petit poussin. Chaque jour, les élèves prennent soin de ces bébés qui vont vite grandir. Le mercredi et les week-end, à tour de rôle, chaque famille accueille ces nouveaux nés... grande responsabilité, assez anxiogène, croyez-en mon expérience de maman : va-t-on réussir à rendre les poussins vivants le lundi suivant ? Tous les poussins ne survivent pas. C'est aussi ça la nature. Et, au bout de quelques semaines, les poules peuvent être mises dehors.



Il faut maintenant changer l'eau, donner les graines, rapporter des petites douceurs de la maison (peaux de légumes, coquilles d'œufs écrasées... mais attention pas de peau de banane, c'est toxique). Et, avec un peu de chance, chacun pourra à tour de rôle repartir avec son œuf, son précieux œuf tant attendu et forcément mille fois meilleur.





Sur le toit de l'école, c'est une autre histoire. Disposant de son diplôme d'apiculteur, M. Colomb a installé, en 2019, 2 ruches sur le toit de notre école. Rassurez-vous, impossible pour les enfants d'accéder aux ruches sans un adulte.

A la fin de l'hiver, c'est le temps de l'observation. Il faut vérifier si les ruches ont survécu. Cette année, alléluia, 2 sur 2. Nos reines ont tenu le coup et nos ruches se portent à merveilles.

Après avoir enfilé leurs combinaisons adaptées, et vérifié que toutes les écoutilles étaient bien fermées, les élèves vont chacun leur tour, par petits groupes, observer mais aussi aider à l'entretien

des ruches. Chaque enfant a son rôle.



JEUNESSE

Le premier tient l'enfumoir. Grâce à lui, les abeilles, trop occupées à chasser la fumée, laissent tranquilles nos petits apiculteurs.

Le deuxième enlève délicatement les abeilles restées à la surface grâce à la balayette.

Le troisième extrait le premier cadre du corps de la ruche. Des milliers d'abeilles y sont agglutinées. C'est très impressionnant. Et le bruit est assourdissant.

Les cadres peuvent être remplis de couvain avec des alvéoles fermées, signe que la ruche est en bonne santé et fonctionne correctement, de pollen ou même remplis de miel : miam ! A la fin de l'hiver et au début du printemps, ce miel n'est pas récolté, ce sont les provisions pour les abeilles.

Il faut aussi essayer de repérer la reine. Elle est reconnaissable par sa taille imposante et par le point de couleur qui est sur son dos. C'est un peu un « Où est Charlie » mais avec que des Charlie...

Il faut aussi nettoyer la ruche et retirer les alvéoles sauvages qui auraient été construites pendant l'hiver.





Au bout de quelques semaines, quand il y a assez de bébés et de miel en provision, M. Colomb rajoute une hausse. C'est ce miel-là, celui que les abeilles produiront dans les cadres de la hausse, qui sera récolté. Quand les cadres sont gorgés de miel, c'est le moment de la récolte. Les élèves retirent les cadres pleins de miel et les remplacent par des cadres « vides ».

Puis avec l'extracteur, grâce à leur force herculéenne, les enfants extraient le précieux liquide doré qui est mis en pot mais surtout dégusté à la récré. Et tous vous le diront, c'est le meilleur miel du monde!

A côté du poulailler, il y a aussi le potager, la vigne, les arbres fruitiers. Quoi de mieux que de jouer avec la terre pour mettre tous ses sens en éveil.

Les enfants peuvent entendre le bruit des petits insectes qui se cachent dans leurs abris. Ils touchent la terre et plantent les nouveaux plans au printemps. Ils observent la nature qui croit et qui se transforme, la graine qui devient fruit. Ils sentent le parfum des fleurs. Mais le meilleur, ils goutent les aromates, les cassis ou encore les fraises qui auront mis leur patience à rude épreuve.



Des poules, des abeilles, des fleurs et des fruits, mais ce n'est pas tout. Cette année, un nouveau projet : Observer le cycle des papillons. L'expérience est en cours.

Association Culture et Loisirs

MARCHE DU PRINTEMPS

Très belle participation à la 25ème marche du printemps organisée par l'ACL.



Un grand Merci à tous les bruebachois et aux personnes des villages alentours qui ont sillonné notre belle campagne.



A partir de midi, le traiteur du Bollwerk nous a régalé avec des bouchées à la reine.



Bravo à toute l'équipe de bénévoles qui étaient présents durant 2 jours.

Un grand merci également aux différentes entreprises qui nous ont offert des lots pour notre tombola.



Vous pouvez déjà noter le date de notre prochaine marche dans vos agendas :

Marche de la choucroute, le dimanche 3 novembre 2024

80 PRINTEMPS ET TOUJOURS AU SERVICE DES AUTRES

Pierre Rogenmuser, est un octogénaire actif. Il est passionné de danse, pratique la danse de salon depuis sa création, c'est-à-dire 20 ans. Il joue du tennis de table, s'occupe de la section belote tous les 15 jours les lundis et de la section pétanque les jeudis après-midi. Il participe aux marches les jeudis matin.

Lors des marches du printemps et de la choucroute vous le trouverez au ravitaillement puis à la cuisine à seconder notre traiteur.

Tout le comité de L'ACL lui a rendu visite pour lui souhaiter un très bon anniversaire.





La Présidente, Brigitte OSTERTAG



L'Acl de Bruebach



Vous invite à ses



Portes ouvertes





Samedi 01 Juin 2024



Démonstrations de 17H à 19H

















La fin de l'année approche à grands pas.

Cette journée estivale offrira à tous l'opportunité d'explorer ou de redécouvrir les nombreuses activités offertes par l'association dans une atmosphère chaleureuse.

Tout le monde est bienvenu!

On terminera cette journée en beauté en partageant un verre et un barbecue offerts pour les membres, tandis que les non-membres accompagnants pourront se régaler pour seulement 10€.

Afin d'organiser au mieux cette journée, merci de retourner le talon réponse cidessous avant le 19 Mai aux responsables de section.

ou à Brigitte Ostertag 06 84 53 21 41

Nom:	Prénom:	
membre de l'association	on participe à cette joι	ırnée, accompagné
de personne(s).		
Ci-joint règlement de	€ en espèces 🔲	par chèque 🔲

Association des Parents d'Elèves

DE LA CHANCE POUR CERTAINS, DES SOURIRES POUR TOUS

Le dimanche 07 avril 2024, l'APE Montjoie a organisé son désormais traditionnel Loto.

Les bénéfices serviront notamment à financer la sortie scolaire de fin d'année qui aura lieu début juin.

Les élèves prendront part au festival Tentinabul à Buhl, où chaque classe assistera à 2 spectacles.



Le soleil radieux n'a pas empêché les joueurs de répondre présents et de faire de cette manifestation une nouvelle réussite. La salle était comble. Et pendant que les grands étaient concentrés sur leurs cartons, à l'affut du numéro qui leur ferait gagner le gros lot, les plus jeunes s'occupaient dans une salle dédiée avec des coloriages, ou jouaient au foot dans la cour de l'école profitant de cette belle journée.











Petite nouveauté à la buvette cette année, en plus de nos traditionnels crêpes et gâteaux réalisés par les parents d'élèves, des sandwichs qui ont ravi les participants arrivés à l'ouverture de la salle.

Notre loto n'existerait pas sans nos généreux donateurs, certains nous soutenant depuis plusieurs années. Près de 100 petites et grandes entreprises, qui cette année encore nous ont permis d'offrir de très beaux lots comme un week-end au domaine du Moulin, des places pour Europapark, une montre connectée, un robot pâtissier, un grand barbecue à gaz, un robot aspirateur, un hoverboard, ou encore une console de jeux Switch.

Alors un grand merci notamment à :

- Working Spirit
- Antéa archéologie
- Crédit Mutuel
- Rénobat
- Manpower
- JF2C
- Loxam

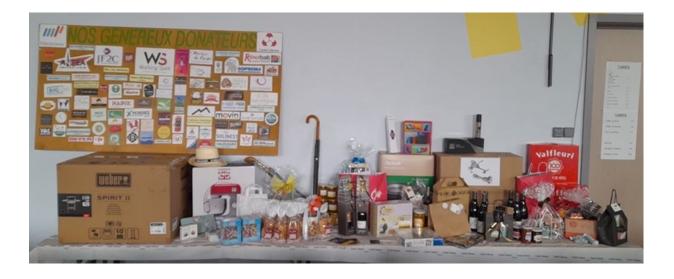
mais aussi à tous les autres qui nous ont soutenu à la hauteur de leurs moyens. MERCI

Merci aux participants pour leur présence et leur bonne humeur.

Merci aux membres de l'APE qui ont répondu présents pour faire de cette 5eme édition un succès. Sans leur engagement, avant, pendant et après, notre manifestation n'aurait pu être possible.

Merci à la Mairie pour la mise à disposition de la salle.

Et rendez-vous l'an prochain pour une nouvelle édition!



Harmonie-Fanfare Liberté 1924 One association qui dure...

Si les notes de musique résonnent à Bruebach depuis au moins le début du siècle dernier, c'est dans les années 1920 que l'association « Liberté 1924 » est créée, sous la forme d'un Vélo-Club. Promenades, cyclisme artistique, et rencontres inter-clubs rythment les loisirs des membres.

La vie associative est faste en Alsace entre les deux Guerres, et comme tout le monde n'est pas à l'aise sur deux roues, le Vélo-Club de Bruebach fonde une section musicale avec clairons, basses et tambours devenant ainsi le seul Vélo-Club de la région possédant sa clique. Création d'un drapeau, fêtes avec d'autres sociétés, Vélo-Club de Bruebach prospère jusqu'à la Seconde Guerre. Débutent alors les heures sombres que tout le monde connaît.

La société est relancée avec peine après la Libération, avec le souvenir de ceux qui ne sont pas revenus. Les frères Eugène et Albert Bing contactent les anciens membres, en recrutent de nouveaux, et récupèrent drapeau instruments, confisqués par les allemands, en piteux état.

L'association renaît de ses cendres, acquiert un nouveau drapeau avec les décorations cyclistes de l'ancien, participe au carnaval de Mulhouse, et reprend petit à petit des forces, jusqu'au décès prématuré d'Albert

Bing, chef de la fanfare, en 1957. Il n'avait que 45 ans. La perte du chef plonge la quinzaine de musiciens de l'époque dans une nouvelle période difficile. Son fils Jean-Pierre Bing, âgé d'à peine 18 ans, refuse de laisser la société péricliter, et reprend la direction de la fanfare. Direction qu'il doit déléguer le temps que dure son appel sous les drapeaux pendant la guerre d'Algérie.

Au retour de Jean-Pierre en 1962, la société est pleine d'espoir pour l'avenir et adopte le nom de « fanfare Liberté 1924 de Bruebach ».

Pour que l'association soit pérenne, le comité directeur organise des festivals de musique, kilbes, tombolas, bals, soirées théâtre... Une école de musique voit également le jour cette année-là, la toute première du secteur. En plus de participer à la vie du village et d'offrir un loisir aux enfants des alentours, l'école de musique est un vivier permanent de jeunes musiciens pour la fanfare. C'est encore le cas aujourd'hui.

Le temps passe, l'association change de statut et groupements plusieurs s'affilie dans confédérations, ce qui permet aux élèves de participer tous les ans à des examens individuels fédéraux. La fanfare se produit à diverses fêtes, défilés et concours, et se classe à plusieurs reprises à la première place.

La « Fanfare Liberté 1924 de Bruebach » fête déià un demi-siècle d'existence et recoit la médaille d'or de l'Union des fanfares de France. On note également la naissance d'un orchestre de danse, « Les Joyeux Alsaciens » qui assure l'ambiance pendant les fêtes qu'organise la société. Cet orchestre a toujours la même fonction en 2024!

La notoriété des musiciens s'étend, ils animent de nombreuses festivités dans le village, aux alentours, et commencent à s'exporter hors Alsace, puis dans d'autres pays. Aux concours, où ils se classent à la première place, ils sont désormais en catégorie de Division Supérieure, et deviennent champions d'Alsace.

La musique remportera au total 9 fois consécutives le titre de championne d'Alsace. Mais les musiciens répètent toujours dans un garage qui devient exigu. La commune lance alors la construction d'un « Mille-Club ». L'association obtient l'accord pour créer une salle de répétition en sous-sol de ce bâtiment communal.

La fanfare finance et effectue une partie des travaux pour leur lieu de répétition ; les membres fournissent également de la main d'œuvre bénévole pour la construction du Mille-Club en lui-même.

En 1979, la fanfare décroche le titre de championne de France au concours national des harmonie-fanfares de Bourg-en-Bresse, face à 49 autres formations. En parallèle, les manifestations dans le village vont bon train et attirent beaucoup de monde.

En 1984, Michel Bing (frère de Jean-Pierre Bing) est nommé président de la société, le comité diversifie les fêtes, organise des soirées de gala, des spectacles sons et lumière, participe à des échanges musicaux avec des sociétés étrangères.

En 1992, sous la présidence de Gérard Hantz, la société adopte le nom de « Harmonie-Fanfare Liberté 1924 », et organise quelques années plus tard sa première soirée printanière, puis sa première foire au village. Le succès est au rendez-vous.

L'an 2000 apporte du changement tant au niveau du calendrier, que dans l'équipe dirigeante de l'Harmonie ; après 43 ans de direction de l'orchestre, Jean-Pierre Bing transmet sa baguette à Raphaël Jung (il en a quand même gardé un morceau pour continuer à diriger la batterie-fanfare !). Côté présidence, Daniel Bing (fils de Jean-Pierre), succède à Gérard Hantz.

Les anciens membres, toujours présents et actifs, en accueillent de nouveaux. L'Harmonie-Fanfare continue à organiser ses fêtes devenues des rendez-vous pris avec le public. Le travail régulier des musiciens et bénévoles, permet à l'association de rester active et d'organiser des déplacements et des interventions variées qui laissent à tous de beaux souvenirs.

Le temps continue de s'écouler au rythme de la musique; participations aux parades de fêtes du vin, du pain, corsos fleuris, concerts de bienfaisance, défilé sur les Champs-Elysées à Paris et devant la porte de Brandbourg à Berlin, cérémonies aux camps de concentration de Buchenwald et Sachenhausen, et comme les musiciens sont également à l'aise dans le registre militaire, défilés du 13 juillet, commémorations du 8 mai et 11 novembre... Jean-Pierre Bing a d'ailleurs le souhait de créer un évènement dédié à la musique militaire. Son idée se concrétisera en 2017, lors de la Première Nuit de la Musique Militaire, qui a attiré plus de 800 personnes.

Le « Mille-Club » devient trop vétuste et est remplacé par la nouvelle salle polyvalente. Le chantier qui dure presque 3 ans met les musiciens en mauvaise posture car ils doivent trouver un lieu de répétition. Ils s'exilent à Mulhouse, dans les locaux de la musique Avenir qui les accueille généreusement.

Quelques années plus tard, c'est un organisme microscopique qui mettra encore une fois la vie de la société et de ses membres entre parenthèses... Confinement, interdiction de répéter, toute la planète a pâti du Covid, et l'existence de beaucoup d'associations a vacillé. Il aura fallu attendre plusieurs mois avant de pouvoir se retrouver et reprendre les activités, mais les membres et musiciens étaient au rendez-vous, prêts à repartir.

Le quotidien a repris, petit à petit, et nous voilà déjà prêts à souffler les 100 bougies de cet étonnant Vélo-Club devenu « Harmonie-Fanfare Liberté 1924 ».

Durant ce siècle d'existence, des vélos sont restés au bord du chemin et certains instruments se sont tus pour toujours, laissant un vide dans nos rangs. Nous avons une pensée pour tous ces membres qui ont participé à l'histoire de notre société et ont apporté leur pierre à l'édifice. Nous ne serions pas là sans leur dévouement.

À notre tour, nous donnons de notre temps pour que l'histoire continue...



Photo officielle de la fanfare de Bruebach en 1930



Bruebach, 1979



Nuit de la Musique Militaire 2019



Orchestre des Joyeux Alsaciens





Défilé et cérémonie du 8 mai, Bruebach

Cent ans déjà – 2024

Une année riche en émotions et en évènements

Retour en image sur notre Troisième nuit de la musique militaire qui a eu lieu le 16 mars dernier, et qui nous a laissé à tous des étoiles dans les yeux. Quel bonheur pour les musiciens de s'être produits devant 800 personnes.







Les uniformes sont ajustés, les instruments brillent, en avaaaant, marche!



Jean-Pierre Bing, doyen de nos musiciens, qui a lancé l'idée de cette Nuit de la Musique Militaire.

Ici, juste avant de le spectacle, avec Victor, le plus jeune musicien de notre ensemble.

71 ans les séparent !



Marching Band Sans Piston d'Eloyes



Fanfare des Pompiers de Kuttolsheim



Fanfare des Pompiers de Schleitahl



Celtic Ried's Pipers de Riedisheim

Nos manifestations à venir

L'Harmonie-Fanfare de Bruebach donnera son traditionnel

CONCERT DE L'AMITIE le

DIMANCHE 16 JUIN à 16h à la salle polyvalente.





MARCHÉ AUX PUCES DIMANCHE 30 JUIN

Réservé aux particuliers 15€ / 5 mètres (véhicule à côté du stand)

hfb1924bruebach@gmail.com

Foire au village avec puces, expositions, animations musicales, buvette et restauration.

Le Comité

Société d'Histoire

Le Bulletin N° 14 va paraître au courant du mois de mai. Comme de coutume nous passerons vous le proposer. N'hésitez pas de demander les bulletins que vous n'avez pu acquérir suite à votre absence lors de nos passage. Le comité vous remercie pour l'accueil et le soutien à la Société d'Histoire.

Nous sommes toujours à la recherche de documents ou photos anciennes pour alimenter les prochains bulletins.

Ecole de musique







L'ECOLE DE MUSIQUE de BRUEBACH a le plaisir de vous informer de la participation de l'orchestre des jeunes au concert de l'Amitié dans le cadre du centième anniversaire de l'Harmonie-Fanfare Liberté « 1924 » de Bruebach.

DIMANCHE 16 JUIN à 16h

SALLE POLYVALENTE DE BRUEBACH







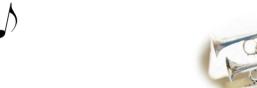




Une occasion de découvrir leur prestation sur scène, fruit de l'enrichissement de leur parcours musical.

« VENEZ NOMBREUX LES SOUTENIR »

Entrée gratuite





Le Comité

Conseil de Fabrique























DIVERS

Créatrice de prêt-à-porter féminin & Retoucheuse à Bruebach



Je suis KOKUVI CHRISTELLE, une Couturière-Créatrice de prêt-à-porter pour Femme.

Établie au cœur de notre village, titulaire du diplôme métier de la mode, vêtements flous, je propose une collection prête à être découverte dans mon atelier, composée de pièces uniques ou de mini-séries limitées toutes confectionnées de manière artisanale par mes soins.

Mon atelier est ouvert à toutes, que vous soyez passionnées de mode ou simplement curieuse. Venez explorer mon univers créatif, où chaque pièce raconte une histoire.

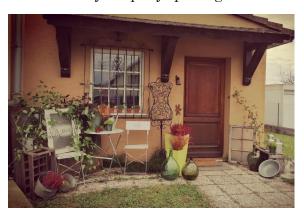
En plus de créer des tenues uniques qui subliment la Femme, j'offre également des services de retouches et de customisation pour vous aider à donner une nouvelle vie à vos habits préférés.

Que ce soit pour trouver votre propre style vestimentaire ou pour des idées cadeaux uniques, je suis là pour vous accompagner.

Bien que je ne reçoive que sur rendez-vous, ces séances privées sont l'occasion de découvrir mes créations et de bénéficier de conseils personnalisés.



C'est avec joie que je partage avec vous ma passion pour la mode et l'artisanat.



Vous me trouverez à l'adresse suivante :

11 Rue Bellevue BRUEBACH (UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS)

Comment me joindre:

Par téléphone : 06 01 44 47 60

Par mail: Lavy_djay@yahoo.com



Facebook & Instagram : Lavy-Djay

ETAT CIVIL

Anniversaires

Pacs

Avril

02.04 Mme GUENZI Gilberte	89 ans
06.04 M. SPITZHORN Antoine	80 ans
08.04 M. LO BRUTTO Vincent	86 ans
12.04 Mme JUND Marie-Antoinette	90 ans
12.04 Mme BENDER Elisabeth	81 ans
13.04 Mme RINGENBACH Odile	81 ans
25.04 M. DEHARVENGT Jean-Marie	84 ans
27.04 M. BITTNER Charles	84 ans
27.04 Mme BUTZ Monique	$82 \mathrm{\ ans}$
28.04 M. RINGENBACH Clovis	84 ans

Mai

11.05 Mme BURTSCHY Marie-Rose	$95 \mathrm{\ ans}$
15.05 M. LO BRUTTO Carmen	80 ans
17.05 M. SIX Madeleine	$85 \mathrm{\ ans}$
19.05 Mme GOEPFERT Odile	87 ans
19.05 M. PIMMEL Pierre	$83 \mathrm{ans}$
21.05 M. SPITZ Roland	$83 \mathrm{ans}$
22.05 Mme LECOQ Marcelle	90 ans
31.05 M. WOESSNER Albert	$83 \mathrm{\ ans}$

Juin

07.06 M. PFLIEGER Joseph	80 ans
12.06 M. ILTIS Edwin	80 ans
15.06 Mme HANTZ Rose-Marie	$83 \mathrm{\ ans}$
23.06 Mme SELLET Francise	86 ans



M. ANDRE Loïc et Mme CHAUVIN Maud



 $\begin{array}{c} {\rm Mme~DIENER~Ang\`{e}le} \\ {\rm 102~ans} \end{array}$



MM. PAPIRER Roland, DECKER Yvon et SELLET Rémy

INFOS PRATIQUES



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Formulaire de demande individuelle (hors Paris et petite couronne)

Pour bénéficier de la surveillance de votre résidence en votre absence, merci de remplir ce formulaire en ligne, de l'imprimer et de vous rendre, muni de celui-ci, à votre commissariat ou brigade de gendarmerie.

ATTENTION:

ma demande.

Date:

- Si vous habitez Paris, les Hauts-de-Seine (92), la Seine-Saint-Denis (93) et le Val-de-Marne (94), ne remplissez pas ce formulaire. Rendez-vous sur le site de la préfecture de police pour faire votre démarche : www.prefecturedepolice.paris, rubrique Vous aider > Actions de prévention > S'inscrire à une opération > OTV.
- L'opération tranquillité vacances doit être demandée en avance (48 h avant votre départ au minimum).

vous		Numéro de téléphone mobile :	
Nom* :		Prénom* :	
Né(e) le*:	à*:.	e-mail:	
VOTRE PÉRIODE D'A	ABSENCE*		
Du :	(JJ/MM/AAAA) au	(JJ/MM/AAAA)	
VOTRE ADRESSE (R	ÉSIDENCE A SURVEILLER)		
Numéro et type de voir	e (allée, rue, avenue, etc.)*:		
Code postal* :	Ville*:		
INFORMATIONS SUR	VOTRE RÉSIDENCE		
Type de résidence Maison		rci de remplir les deux lignes suivantes :	
	Digicode d'accès à l'immeuble	: Bâtiment :	
	Étage : Numéro de	porte ou autre précision utile :	
Existence d'un dis	nanitif dialogues		
Non	Oui. Dans ce cas, précisez lequ	el:	
Non		el:	
Non	Oui. Dans ce cas, précisez lequ	el: Prénom*:	
Non PERSONNE À PRÉVE	Oui. Dans ce cas, précisez lequ		
PERSONNE À PRÉVE	Oui. Dans ce cas, précisez lequente en CAS D'ANOMALIE Ville*: portable*:		
Non PERSONNE À PRÉVE Nom*: Code postal*: Numéro de téléphone (un numéro à préciser au	Oui. Dans ce cas, précisez lequente en CAS D'ANOMALIE Ville*: portable*:	Prénom* :	
Non PERSONNE À PRÉVE Nom*: Code postal*: Numéro de téléphone (un numéro à préciser au	Oui. Dans ce cas, précisez leque ENIR EN CAS D'ANOMALIE Ville*: portable*: minimum) de-t-elle les clés du domicile?*	Prénom* : Téléphone fixe* : .	
Non PERSONNE À PRÉVE Nom*: Code postal*: Numéro de téléphone (un numéro à préciser au Cette personne possèc	Oui. Dans ce cas, précisez lequente en CAS D'ANOMALIE Ville*: portable*: minimum) de-t-elle les clés du domicile?*	Prénom* : Téléphone fixe* : .	
Non PERSONNE À PRÉVE Nom*: Code postal*: Numéro de téléphone (un numéro à préciser au Cette personne possèc RENSEIGNEMENTS U Votre lieu de vacances	Oui. Dans ce cas, précisez lequente en CAS D'ANOMALIE Ville*: portable*: minimum) de-t-elle les clés du domicile?*	Prénom* : . Téléphone fixe* : Oui Non	
Non PERSONNE À PRÉVE Nom*: Code postal*: Numéro de téléphone (un numéro à préciser au Cette personne possèc RENSEIGNEMENTS U Votre lieu de vacances	Oui. Dans ce cas, précisez leque ENIR EN CAS D'ANOMALIE Ville*: portable*: minimum) de-t-elle les clés du domicile?* UTILES s: code postal :	Prénom* : Téléphone fixe* : Oui Non	
Non PERSONNE À PRÉVE Nom*: Code postal*: Numéro de téléphone (un numéro à préciser au Cette personne possèle RENSEIGNEMENTS I Votre lieu de vacances Ètes-vous joignable pe	Oui. Dans ce cas, précisez leque ENIR EN CAS D'ANOMALIE Ville*: portable*: minimum) de-t-elle les clés du domicile?* UTILES s: code postal:	Prénom* : . . Téléphone fixe* : . . Oui Non Non Non Tille :	
Non PERSONNE À PRÉVE Nom*: Code postal*: Numéro de téléphone (un numéro à préciser au Cette personne possè RENSEIGNEMENTS U Votre lieu de vacances Étes-vous joignable pe	Oui. Dans ce cas, précisez leque ENIR EN CAS D'ANOMALIE Ville*: portable*: minimum) de-t-elle les clés du domicile?* UTILES s: code postal:	Prénom* : . . Téléphone fixe* : . . Oui Non Non Non Tille :	

1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ces données, auprès du service de police ou de gendarmerie qui a traité

Signature:

INFOS PRATIQUES

Numéros Utiles

Urgence

SAMU

15

SOS Mains

03 89 32 55 07

Centre anti-poison

03 88 37 37 37

Pompiers

18 / 112 portable

Police

17

Gendarmerie Lutterbach

03 89 52 12 12

Morschwiller-le-Bas

03 89 42 44 45

Brigade verte

03 89 74 84 04

Urgence électricité

09 72 67 50 68

Urgence gaz

0 800 47 33 33

SPA

 $03\ 89\ 33\ 19\ 50$

Service public

Préfecture du Haut-Rhin

www.haut-rhin.gouv.fr

Mulhouse Alsace Agglomération

m2A

www.mulhouse-alsace.fr

SIVOM Mulhouse Eaux usées 03 10 00 40 75

assainissement@sivom-

mulhouse.fr

Transport en commun SOLEA

www.solea.info

Transport SNCF TER

https://www.ter.sncf.com/grand-

est

Maison de Justice

03 89 36 80 30

La Poste d'Habsheim

03 89 31 88 60

Tri sélectif

Brunstatt-Didenheim déchetterie

03 89 06 46 80

Du lundi au samedi :

9h à 11h30 et 14h à 18h

SIVOM Mulhouse déchetterie

03 89 43 21 30

Ramassage des encombrants

le 3ème lundi du mois

APPELER au 0 800 002 914

Education

Ecole maternelle

03 89 81 33 70

Ecole primaire

03 89 81 33 91

Périscolaire

03 89 28 47 20

Relais Assistante Maternelle

L'Eglantine de Riedisheim

03 89 65 35 61

mf@rpe-eglantine.com

Associations

A.C.L.

06 84 53 21 41

Chorale Sainte-Cécile

03 89 81 39 56

Ecole de musique

06 26 45 06 39

Harmonie-Fanfare

03 89 81 31 23

Conseil de Fabrique

06 09 25 29 33

Société d'Histoire

09 87 05 15 58

A.P.E. Montjoie

 $06\;22\;38\;44\;89$

Presbytère de Landser

Permanences téléphoniques

03 89 81 30 60 :

Mardi de 16h30 à 19h00

Jeudi et vendredi de 17h00 à

17h45

Samedi de 10h00 à 11h30

Agenda

Mercredi 8 mai

Commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale

RDV à 19h00 - Place de l'Eglise.

Samedi 25 mai

Journée Citoyenne

RDV à 7h30 à la salle polyvalente.

Samedi 1er juin

Portes ouvertes de l'ACL

Démonstrations des activités.

RDV de 17h à 19h à la salle polyvalente.

Dimanche 9 juin

Elections européennes de 8h00 à 18h00.

Dimanche 16 juin

Concert de l'Amitié de l'Harmonie-Fanfare.

Mercredi 26 juin

La Nuit des Eglises

RDV à l'Eglise Saint Jacques de 19h à 22h.

Vendredi 28 juin

Kermesse des écoles

RDV à 16h00 à la salle polyvalente.

Dimanche 30 juin

Marché aux puces organisée par l'Harmonie-Fanfare.